



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politiques communautaires

Question écrite n° 70356

Texte de la question

M. Marc Dumoulin attire l'attention de M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur les modalités de mise en oeuvre, au plan local, du dispositif Natura 2000. En effet, compte tenu des incidences souvent très significatives que peut avoir la désignation d'un site comme zone Natura 2000 sur les activités économiques, sociales ou culturelles d'une localité, mais aussi sur les droits des propriétaires privés, il paraîtrait opportun, sinon de bonne administration, de soumettre à l'enquête publique tout ou partie des sites ainsi désignés aux termes d'une procédure concertée, et ce préalablement à leur notification à la Commission européenne par l'autorité administrative. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser son sentiment sur cette question qui préoccupe légitimement nombre d'élus locaux directement concernés par le zonage Natura 2000.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dumoulin](#)

Circonscription : Haut-Rhin (2^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70356

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'Etat et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 décembre 2001, page 6990